



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AINES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

*Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets*

Laon, le 21 septembre 2015

Demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage du calcifield de la SAS GREENFIELD sur 249 communes de l'Aisne et 102 communes de l'Oise.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral n° IC/2015/129 en date du 16 septembre 2015, une enquête publique qui sera ouverte **du 04 novembre 2015 au 04 décembre 2015 inclus**, relative à la demande d'autorisation présentée par la SAS GREENFIELD dont le siège social est situé à CHATEAU-THIERRY (02400) – ZI La Grande Borne, portant sur l'extension du périmètre d'épandage du calcifield issus de son établissement situé à l'adresse précitée, sur des parcelles agricoles de 249 communes de l'Aisne et 102 communes de l'Oise suivantes :

→ dans l'Aisne : ACHERY, ACY, AGNICOURT-ET-SEHELLES, AIZELLES, AMBRIEF, AMIGNY-ROUY, ANGUILCOURT LE SART, ANIZY-LE-CHATEAU, ARCY-SAINTE-RESTITUE, ARRANCY, ARTONGES, ASSIS-SUR-SERRE, ATHIES-SOUS-LAON, AUBENTON, AUBIGNY-EN-LAONNOIS, AULNOIS-SOUS-LAON, AUTREMENCOURT, BARENTON-BUGNY, BEAURIEUX, BELLEU, BERLANCOURT, BERNY-RIVIERE, BERRIEUX, BERRY-AU-BAC, BERTAUCOURT-EPOURDON, BERZY-LE-SEC, BEUGNEUX, BEZU-SAINT-GERMAIN, BIEUXY, BILLY-SUR-AISNE, BILLY-SUR-OURCQ, BLANZY-LES-FISMES, BLERANCOURT, BOIS-LES-PARGNY, BOURG-ET-COMIN, BRAINE, BRAYE, BRAYE-EN-LAONNOIS, BRENELLE, BRISSAY CHOIGNY, BRISSY-HAMEGICOURT, BUCY-LE-LONG, BUCY-LES-CERNY, BUZANCY, CAMELIN, CAUMONT, CERNY-EN-LAONNOIS, CERSEUIL, CHACRISE, CHALANDRY, CHAMBRY, CHAMOUILLE, CHASSEMY, CHATEAU-THIERRY, CHAUDARDES, CHAUDUN, CHAUNY, CHAVIGNY, CHAVONNE, CHERY-LES-POUILLY, CHEVIGNES, CHEZY-EN-ORXOIS, CHEZY-SUR-MARNE, COEUVRES-ET-VALSERY, COLLIGIS-CRANDELAIN, CONCEVREUX, CORBENY, COULONGES-COHANS, COURBES, COURBOIN, COURCELLES-SUR-VESLES, COURCHAMPS, COURMELES, COUVREILLES, COUVRON-ET-AUMENCOURT, CRECY-AU-MONT, CRECY-SUR-SERRE, CREPY, CROUY, CUFFIES, CUIRIBUX, CUIRY-HOUSSE, CUIRY-LES-CHAUDARDES, CUISSY-ET-GENY, CUISY-EN-ALMONT, CUTRY, CYS-LA-COMMUNE, DHUIZEL, DOMMIERS, EPAUX-BEZU, ESSISES, ETREPILLY, EVERGNICOURT, FAVEROLLES, FILAIN, FONTENELLE-EN-BRIE, FONTENOY, FRESNES-EN-TARDENOIS, GANDELU, GERCY, GERNICOURT, GIZY, GLENNES, GRAND-ROZOY, GRANDLUP-ET-FAY, GRISOLLES, GRONARD, GUIGNICOURT, HARY, HAUTEVESNES, JUMIGNY, JUSSY, JUVIGNY, JUVINCOURT-ET-DAMARY, L'EPINE-AUX-BOIS, LA CROIX-SUR-OURCQ, LA FERTE-CHEVRESIS, LA FERTE-MILON, LA NEUVILLE-BOSMONT, LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT, LAON, LAVERSINE, LE PLESIER-HULEU, LE SOURD, LESGÈS, LEURY, LIME, LOGNY-LES-AUBENTON, LONGPONT, LONGUEVAL-BARBONVAL, LOUATRE, MAAST-ET-VIOLAIN, MAIZY, MARCY-SOUS-MARLE, MARGIVAL, MARLE, MARTIGNY-COURPIERRE, MAYOT, MENNESSIS, MENNEVILLE, MERCEIN-ET-VAUX, MESSRECOURT-RICHECOURT, MEURIVAL, MISSY-AUX-BOIS, MOLINCHART, MONCEAU-LE-WAAST, MONCEAU-LES-LEUPS, MONTAIGU, MONTCHALONS, MONTFAUCON, MONTENEAULT, MONTIGNY-LENGRAIN, MONTIGNY-SOUS-MARLE, MONTIGNY-SUR-CRECY, MONTLEVON, MORSAIN, MORTEFONTAINE, MORTIERS, MOUSSY-VERNEUIL, MUSCOURT, NANTEUIL-LA-FOSSE, NESLE-LA-MONTAGNE, NEUFCHATEL-SUR-AISNE, NOGENT-L'ARTAUD, NOUVION-ET-CATILLON, NOUVION-LE-COMTE, NOYANT-ET-ACONIN, OGNES, OSTEL, OULCHES-LA-VALLEE-FOULON, OULCHY-LE-CHATEAU, PANCY-COURTECON, PARCY-ET-TIGNY, PARGNY-LES-BOIS, PERNANT, PIERREPONT, PLEINE SELVE, PLOISY, PLOYART-ET-VAURSEINE, PONTAVERT, PRESLES-ET-BOVES, PROUVAIS, PUISEUX-EN-REIZ, QUINCY-SOUS-LE-MONT, REMIES, RENANSART, RESSONS-LE-LONG, RIBEMONT, ROGECOURT, RONCHERES, ROUCY, ROZIERES-SUR-CRISE, ROZOY-BELLEVILLE, SACONIN-ET-BREUIL, SAINS-RICHAUMONT, SAINT-AUBIN, SAINT-BANDRY, SAINT-CROIX, SANCY-LES-RAMECOURT, SAINT-GOBERT, SAINT-PAUL-AUX-BOIS, SAINT-PIERRE-AIGLE, SAINT-PIERREMONT, SAINT-REMY-BLANZY, SAINTE-CROIX, SANCY-LES-CHEMINOTS, SELENS, SEPTMONT'S, SERCHES, SERGY, SERINGES-ET-NEYLES, SERVAIS, SERVAL, SINCENY, SISSONNE, SOUCY, SOUPIR, SURFONTAINE, TAILLEFONTAINE, TARTIERS, TAVAUX-ET-PONTSERICOURT, TERNY-SORNY, THENAILLES, TOULIS-ET-ATTENCOURT, TRAVECY, TROSLY-LOIRE, VASSOGNE, VAUXCERE, VAUXREZIS, VENDIERES, VENDRESSE-BEAULNE, VERSIGNY, VESLES-ET-CAUMONT, VEUILLY-LA-POTERIE, VEZAPONIN, VIEL-ARCY, VIELS-MAISONS, VIERZY, VIFFORT, VIGNEUX-HOCQUET, VILLEMONTAIRE, VILLEQUIER-AUMONT, VILLERS-EN-PRAYERES, VILLERS-HELON, VILLERS-LE-SEC, VILLERS-SUR-FERE, VIVIERES, VOULPAIX, VREGNY.

→ dans l'Oise : ACY-EN-MULTIEN, ANTILLY, ATTICHY, AUGER-SAINTE-VINCENT, AVRIGNY, BABOEUF, BAILLEUL-LE-SOC, BARBERY, BARON, BERNEUIL-SUR-AISNE, BIENVILLE, BIERMONT, BOREST, BOULLANCY, BOULLARRE, BURY, CAMBRONNE-LES-CLERMONT, CATENOY, CHAMANT, CHELLES, CHEVRIERES, CLAIROIX, COIVREL, CONCHY-LES-POTS, COUDUN, COURTEUIL, CRAMOISY, CRESSONSACQ, CREVECOEUR-LE-PETIT, CROUTOY, CUISE-LA-MOTTE, CUTS, EPINEUSE, ERMENONVILLE, ETA VIGNY, EVE, FONTAINE-CHAALIS, FRESNOY-LE-LUAT, GIRAUMONT, GOURNAY-SUR-ARONDE, HAINVILLERS, HAUTEFONTAINE, JAULZY, JONQUIERES, LA NEUVILLE-ROY, LA NEUVILLE-SUR-RESSONS, LACHELLE, LASSIGNY, LE MESNIL-SAINT-FIRMIN, LE PLESSIS-BELLEVILLE, LEVIGNEN, MAIGNELAY-MONTIGNY, MARGNY-LES-COMPEGNE, MARGNY-SUR-MATZ, MAROLLES, MARQUEGLISE, MAYSEL, MELICOCQ, MONT L'VEQUE, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONTATAIRE, MONTEPILLOY, MORJENVAL, MORTEFONTAINE, MORTEMER, MOYENNEVILLE, NAMPEL, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, NERY, NEUFCHELLES, PIERREFONDS, PLAILLY, PRONLEROY, RAVENEL, RETHONDES, RIQUEBOURG, ROCQUEMONT, ROCQUENCOURT, ROSIERES, ROUVILLE, ROUVILLERS, ROYE-SUR-MATZ, RULLY, SACY-LE-GRAND, SACY-LE-PETIT, SAINT-ETIENNE-ROILAYE, SAINT-REMY-EN-L'EAU, SAINT-SAUVEUR, SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, SAINT-VAAST-LES-MELLO, SAINTINES, SENLIS, SILLY-LE-LONG, THIVERNY, TROSLY-BREUIL, TRUMILLY, VANDELICOURT, VARINFROY, VER-SUR-LAUNETTE, VERBERIE, VIGNEMONT, WACQUEMOULIN.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact, l'avis émis par l'autorité environnementale et l'avis émis par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAOQ), aux mairies précitées aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de BRAINE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de M. Sylvain VIGNERON de la SEDE ENVIRONNEMENT, Agence Nord-Picardie – 2 rue des Archers – ZI du Moulin – CS 50156 – 62453 BAPAUME – Tél 03.21.21.35.70, représentant la SAS GREENFIELD, ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

M. Jean-Yves MAINECOURT est désigné en qualité de Président de la commission d'enquête sur le projet indiqué ci-dessus ;

M. Michel MARSEILLE, M. Alain RODIER, M. René MORET, M. Claude BREHIN, M. Jacques ALAURENT, M. François ROUALET sont désignés en qualité de commissaires enquêteurs pour participer à cette commission d'enquête ;

M. André-Noël STERN, M. Michel LEROY sont désignés en qualité de suppléants aux commissaires enquêteurs. Ils remplaceront un des titulaires en cas d'empêchement et exerceront alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Michel MARSEILLE, membre titulaire de la commission.

La commission d'enquête désignée, représentée par un ou plusieurs de ses membres, sera présente aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX - Mairies de
Mercredi 4 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	BRAINE
Mercredi 4 novembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	MARLE
Mercredi 4 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	SISSONNE
Mercredi 4 novembre 2015	De 14 h 30 à 17 h 30	VIVIERES
Mercredi 4 novembre 2015	De 14 h 00 à 17 h 00	CUISE-LA-MOTTE
Mercredi 4 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	MAIGNELAY-MONTIGNY
Mercredi 4 novembre 2015	De 14 h 00 à 17 h 00	SACY-LE-GRAND
Mardi 10 novembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	AMBLENY
Mardi 10 novembre 2015	De 14 h 30 à 17 h 30	VIERZY
Jeudi 12 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	TRUMILLY
Samedi 14 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	CHATEAU-THIERRY
Samedi 14 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	CHAUNY
Samedi 14 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	CONCHY-LES-POTS
Samedi 14 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	ERMENONVILLE
Mercredi 18 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	ETAVIGNY
Jeudi 19 novembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	LA FERTE-MILON
Jeudi 19 novembre 2015	De 14 h 30 à 17 h 30	SERGY
Vendredi 20 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	VERSIGNY
Samedi 21 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	CORBENY
Lundi 23 novembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	MARQUEGLISE
Lundi 23 novembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	NAMPCEL
Mardi 24 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	HARY
Jeudi 26 novembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	CRECY-SUR-SERRE
Vendredi 27 novembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	TROSLY-LOIRE
Vendredi 27 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	SENLIS
Samedi 28 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	JUVIGNY
Samedi 28 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	BAILLEUL-LE-SOC
Samedi 28 novembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	MARGNY-LES-COMPIEGNE
Vendredi 4 décembre 2015	De 14 h 00 à 17 h 00	AUBENTON
Vendredi 4 décembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	LAON
Vendredi 4 décembre 2015	De 14 h 30 à 17 h 30	MONTFAUCON
Vendredi 4 décembre 2015	De 14 h 00 à 17 h 00	RIBEMONT
Vendredi 4 décembre 2015	De 14 h 00 à 17 h 00	CRAMOISY
Vendredi 4 décembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	LE MESNIL-SAINT-FIRMIN
Vendredi 4 décembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	MORIENVAL

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies des 35 communes précitées, et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'épandre.

Pour le Directeur départemental des Territoires de l'Aisne et par délégation,
Le responsable de l'unité

Thomas BOSSUYT